

**DEMANDE DE DÉROGATION A L'INTERDICTION DE DESTRUCTION DE GRANDS CORMORANS
(*Phalacrocorax carbo sinensis*) – EN ZONES DE PISCICULTURE EXTENSIVE EN ÉTANG – 2022-2025**

Ce formulaire est à compléter et à adresser à la Direction Départementale des Territoires de l'Orne (DDT) – **accompagné des pièces et éléments listés au verso.**

La dérogation à l'interdiction de destruction des grands cormorans (*Phalacrocorax carbo sinensis*) est, par principe, délivrée jusqu'en 2025. Un compte-rendu des prélèvements effectués doit cependant être envoyé tous les ans à la DDT pour le 1^{er} avril dernier délai. **À défaut, la dérogation accordée ne sera pas valable pour la campagne cynégétique suivante.**

Demandeur	
Nom – Prénom	
Fonction ou qualité justifiant la demande	
Adresse	
Téléphone	
Courriel	

demande une dérogation à l'interdiction de destruction de l'espèce *Phalacrocorax carbo sinensis* (grand cormoran) sur les sites désignés ci-dessous :

Sites d'intervention (nom des étangs, lei-dit et commune, parcelles cadastrales)	Surfaces

Les personnes désignées ci-dessous seront autorisées à tirer dans le cadre de cette demande :

Nom	Prénom	Adresse complète	N° Permis de chasser

Fait à _____ le _____

Signature _____

LISTE DES PIÈCES ET ÉLÉMENTS A JOINDRE AU FORMULAIRE DE DEMANDE DE DÉROGATION

- un justificatif de l'accord des propriétaires des terrains concernés si ceux-ci ne sont pas demandeurs

1- Concernant le diagnostic de la situation

- le descriptif de la zone concernée
- un plan de situation des piscicultures extensives en étang
- les caractéristiques des activités concernées
- l'identification des colonies de cormorans visées par les interventions (si possible, les effectifs en présence, la période d'installation des oiseaux, la distribution spatiale des cormorans à l'échelle de la zone, l'âge de la colonie : cas différent des colonies anciennes et des implantations pionnières...)
- liste des espèces de poissons pour lesquelles la dérogation à la protection du cormoran est demandée

2- Justification de l'inefficacité d'autres mesures mises en place au préalable

- description des autres solutions de prévention mises en place
- analyse sur l'inefficacité de ces mesures
- le nombre maximal de cormorans dont la destruction est envisagée

3- Justification des dégâts causés par les cormorans

- évaluation chiffrée en euros des dégâts causés par les cormorans
- autres impacts des cormorans